

Rapport annuel

au 31 mars 2015

LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS

Part «R»

Part «I»

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Informations réglementaires concernant l'OPC

- Durant l'été 2014, la mise à jour du prospectus de votre FCP a été effectuée afin (i) de tenir compte des évolutions réglementaires liées à la Directive AIFM et (ii) de préciser l'élément comptable suivant : la possibilité d'utiliser le report sur les sommes distribuables, sans modification des modalités d'affectation des parts concernées.

*Depuis le 5 février 2015, les précisions suivantes liées à la réglementation américaine (Dodd Franck Act / FATCA) ont été apportées au prospectus de votre FCP :

- statut fiscal FATCA de votre FCP qui lui permet, le cas échéant, de bénéficier de dispositions fiscales plus favorables,
- mention que les parts sont émises uniquement au porteur ou au nominatif administré.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de la publication des prix et taux des BTF et BTAN par la Banque de France, le cours des bons émis par les États de la zone euro est désormais celui diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché.

- À compter du 30 mars 2015, les modifications suivantes seront apportées à votre FCP :

- Augmentation des commissions de mouvements : le prospectus de votre FCP intégrera le nouveau format du tableau de présentation des commissions de mouvement. Les frais courants associés dans les DICI seront également mis à jour en cas d'impact substantiel.

- Modification de la source du taux de change applicable aux instruments financiers négociés sur un marché réglementé hors UE : le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres, remplacera le cours de devises publié par la Banque centrale européenne au jour de l'évaluation.

Commentaire de gestion

Au cours de l'exercice sous revue, la question de l'action des banques centrales aura été déterminante. Le Quantitative Easing a indéniablement porté ses fruits aux États-Unis et l'économie américaine a atteint des taux de croissance supérieurs à 4 % et est parvenue à créer des nouveaux emplois à un rythme soutenu ces derniers mois. Le calendrier du relèvement des taux reste désormais le défi principal de la Réserve fédérale, mettant sous pression bon nombre de pays émergents sensibles à cet aspect. Si le Quantitative Easing a été une réussite aux États-Unis, les Abenomics n'ont pas eu l'effet escompté au pays du Soleil Levant. Contre toute attente, la croissance japonaise a été décevante. La Banque du Japon a décidé d'accélérer le rythme de son plan d'élargissement de la base monétaire à 80 trillions de yens (contre 60- 70 auparavant). Cette mesure a eu pour effet de voir le yen se déprécier, passant au-dessus des 110 JPY/USD pour la première fois en six ans, et redonnant ainsi un souffle aux exportateurs nippons. En Europe, en revanche, nous avons assisté à davantage de tergiversations, où de nombreuses divergences au sein des gouverneurs de la BCE auront retardé la mise en place d'un Quantitative Easing européen, finalement lancé au début de l'année 2015 inéluctablement au regard d'une croissance morose et d'une inflation obstinément faible. Les banques centrales des pays émergents ne sont pas restées en marge. C'est le cas de la Chine, où les publications économiques ont montré que l'Empire du Milieu fut en proie à des tensions désinflationnistes, à un dégonflement de la bulle immobilière et à une restructuration du marché du crédit, qui a profité de l'environnement de liquidité abondante notamment du fait de la politique monétaire accommodante de la Banque de Chine. La perspective d'un assouplissement supplémentaire de l'autorité monétaire est restée un facteur de soutien à court et moyen terme. Au Brésil, l'évolution des marchés reste très influencée par les sondages concernant l'élection présidentielle, et c'est finalement Dilma Rousseff qui a été réélue pour quatre ans. La banque centrale brésilienne fut également très active à travers des mouvements significatifs sur les taux, dans le cadre d'une stratégie de stabilisation des anticipations d'inflation via un durcissement monétaire et fiscal. Les récents scandales liés aux affaires de corruption de Pétrobras n'ont pas aidé à regagner la confiance des marchés. Enfin, en Inde, le marché a fait bonne figure, surfant sur le changement de majorité politique et profitant de bons indicateurs économiques.

L'exercice sous revue aura été également marqué par de nombreux chocs géopolitiques, notamment le conflit entre la Russie et l'Ukraine, mais surtout par un choc pétrolier, qui a pris toute son ampleur à la fin du mois de novembre 2014 avec le sommet de l'OPEP, et qui a contribué à une volatilité élevée et à une baisse importante des cours du pétrole. Cette baisse des prix du pétrole a également contribué à une disparité toujours importante au sein de la sphère des émergents selon si les pays sont exportateurs ou importateurs d'or noir. En effet, cette correction a pesé de manière

significative sur la croissance du PIB des pays émergents dépendants de l'or noir, leurs finances publiques et leur liquidité extérieure. Des pays comme le Venezuela ont ainsi vu leur probabilité de défaut de paiement augmenter. En raison de sa forte dépendance économique à l'égard du pétrole, la dette publique russe a été dégradée par Standard & Poors en catégorie spéculative. À l'inverse, les pays consommateurs, comme la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, ont vu leur facture énergétique diminuée de manière significative.

Gestion du portefeuille LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS

LBPAM Multi Actions Emergents est un fonds de multigestion actions. Son portefeuille, investi en fonds d'actions de zones émergentes, a conservé au cours du dernier exercice un niveau d'investissement proche de 100 %. Le cœur du portefeuille est investi en fonds dont l'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des zones émergentes.

Son poids, qui était de 61 % en début d'exercice, a été augmenté durant l'année 2014 et a représenté près de 69 % de l'actif net en fin d'exercice. Au sein de notre allocation en fonds globaux, nous avons notamment soldé nos positions en fonds 'CARMIGNAC EMERGENTS' et 'LAZARD EMERGING MARKETS EQUITY' au profit des fonds 'ACADIAN EMERGING MARKETS EQUITY UCITS FUND' et de l'ETF 'DB X-TRACKERS MSCI EMERGING MARKETS'.

Outre le cœur de portefeuille, le FCP LBPAM Multi Actions Emergents a été investi dans des OPC spécialisés sur les grandes zones géographiques émergentes, à savoir l'Europe émergente, l'Amérique Latine et l'Asie émergente. Ces investissements en fonds régionaux ont servi à piloter de façon plus fine l'allocation géographique globale du portefeuille. L'allocation régionale sur des fonds de l'Amérique Latine et sur des fonds de l'Europe émergente a été diminuée graduellement au cours de l'exercice, et a été soldée en fin d'année 2014. Nous avons ainsi vendu nos positions en fonds 'FIDELITY LATIN AMERICA', 'BGF LATIN AMERICAN', 'BARING EASTERN EUROPE' et 'SCHRODER ISF EMERG EUROPE'.

Notre allocation régionale sur l'Asie émergente a également été diminuée au profit des fonds globaux. Cela s'est traduit par une vente de nos positions en fonds 'SSGA EMERGING ASIA ALPHA EQUITY' et une légère diminution de nos positions en fonds 'SCHRODER ISF EMERG ASIA'. Nous avons également introduit en portefeuille une position sur l'ETF 'DB X-TRACKERS MSCI EM ASIA'.

Au cours du dernier exercice, la gestion n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Au 31 mars 2015, le portefeuille était constitué de 10 OPC, et les 5 premières lignes du portefeuille représentaient près de 67 % de l'actif net.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net du FCP.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

Une référence aux performances de l'OPC est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Les critères ESG ne sont pas pris en compte dans le cadre de la gestion de votre OPC.

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	129 515 919,47	98 520 033,85
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	129 515 919,47	98 520 033,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	104 712 985,37	86 119 631,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	24 802 934,10	12 400 402,83
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	84 038,26	90 819,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	84 038,26	90 819,72
Comptes financiers	70 107,11	10 301,89
Liquidités	70 107,11	10 301,89
Total de l'actif	129 670 064,84	98 621 155,46

BILAN PASSIF AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Capitaux propres		
Capital	119 590 642,12	96 730 279,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	8 568 905,05	2 610 170,32
Résultat de l'exercice (a, b)	1 346 762,23	-846 547,02
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	129 506 309,40	98 493 902,47
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	142 867,86	127 252,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	142 867,86	127 252,99
Comptes financiers	20 887,58	0,00
Concours bancaires courants	20 887,58	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	129 670 064,84	98 621 155,46

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	192 044,38
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 599 402,10	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1,56	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	2 599 403,66	192 044,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	714,60	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 286,76	3 169,50
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	4 001,36	3 169,50
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	2 595 402,30	188 874,88
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 244 653,96	1 044 149,98
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 350 748,34	-855 275,10
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 986,11	8 728,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	1 346 762,23	-846 547,02

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPC et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé hors Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du premier cours pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
11. La commission de souscription est non acquise au FCP ; elle revient à la société de gestion et au commercialisateur.
12. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,50 % TTC de l'actif net moyen annuel pour la part R et 1,20 % TTC de l'actif net moyen pour la part I.
13. Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et de rétrocessions) est de 0,80 % TTC pour la part I et de 1.35 % TTC pour la part R sur l'actif net moyen annuel.
14. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
15. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de mars.
16. Conformément au règlement, le résultat de l'exercice est capitalisé et/ou distribué. Le FCP pourra procéder à la distribution d'acomptes.
17. L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC, défini par le comité de réglementation du 2 octobre 2003 règlement N°2003-02 modifié.

18. Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts D1 LBPAM MULT.ACT EM.R	Parts D2 LBPAM MULT.ACT EM.I
Affectation du résultat net	Capitalisation et ou distribution	Capitalisation et ou distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation et ou distribution	Capitalisation et ou distribution

2. Évolution de l'actif net au 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Actif net en début d'exercice	98 493 902,47	116 867 800,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 531 423,40	6 473 128,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 258 825,03	-12 440 848,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 037 002,55	6 814 608,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 707 434,61	-5 533 714,02
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 563,22	0,00
Frais de transactions	-1 002,94	-1 289,30
Différences de change	16 797 059,45	-3 622 440,57
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 268 998,99	-9 208 067,78
Différence d'estimation exercice N	9 210 355,97	1 941 356,98
Différence d'estimation exercice N-1	-1 941 356,98	-11 149 424,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 350 748,34	-855 275,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	129 506 309,40	98 493 902,47

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 107,11	0,05
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 887,58	0,02
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	70 107,11	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 887,58	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	78 267 230,90	60,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	61 653,65	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	70 107,11	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/03/2015
Créances	
Rétrocession de frais de gestion	84 038,26
Total des créances	84 038,26
Dettes	
Frais de gestion	142 867,86
Total des dettes	142 867,86

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Parts souscrites durant l'exercice	824,02271	1 050 483,40
Parts rachetées durant l'exercice	-2 601,08496	-3 258 825,03
Solde net des souscriptions/rachats	-1 777,06225	-2 208 341,63
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I		
Parts souscrites durant l'exercice	250,00000	2 480 940,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	250,00000	2 480 940,00

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2015
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 429 450,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	230 039,25
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	61 929,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	16 686,32

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2015
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/03/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2015	31/03/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 346 762,23	-846 547,02
Total	1 346 762,23	-846 547,02
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 211 293,12	-832 574,27
Total	1 211 293,12	-832 574,27
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I		
Affectation		
Distribution	135 464,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	5,11	0,00
Capitalisation	0,00	-13 972,75
Total	135 469,11	-13 972,75
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	700,00000	450,00000
Distribution unitaire	193,52	0,00
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2015	31/03/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 568 905,05	2 610 170,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 568 905,05	2 610 170,32
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 966 920,74	2 492 327,33
Total	7 966 920,74	2 492 327,33
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	601 984,31	117 842,99
Total	601 984,31	117 842,99

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2011	30/03/2012	28/03/2013	31/03/2014	31/03/2015
Actif net Global en EUR	97 932 239,07	112 244 878,72	116 867 800,62	98 493 902,47	129 506 309,40
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R					
Actif net en EUR	97 932 239,07	107 616 351,56	111 891 141,82	94 035 194,68	120 387 542,91
Nombre de titres	84 177,10776	92 897,99678	90 247,07565	85 129,16123	83 352,09898
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 163,40	1 158,43	1 239,83	1 104,61	1 444,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	29,27	95,58
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-3,06	-7,32	-7,22	-9,78	14,53
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I					
Actif net en EUR	0,00	4 628 527,16	4 976 658,80	4 458 707,79	9 118 766,49
Nombre de titres	0,00000	450,00000	450,00000	450,00000	700,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	10 285,61	11 059,24	9 908,23	13 026,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	261,87	859,97
Distribution unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	193,52
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	*
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	-29,43	-15,77	-31,05	0,00

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés				
IRLANDE				
RUS AC EM EQ II -C- USD	USD	1 162 066	15 537 493,26	12,00
TOTAL IRLANDE			15 537 493,26	12,00
LUXEMBOURG				
MDP-TOBAM ANTI-B EMG MKT EQ.R2	USD	98 937	9 265 440,84	7,15
TOTAL LUXEMBOURG			9 265 440,84	7,15
TOTAL Autres fonds destinés à des professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés			24 802 934,10	19,15
OPCVM européens (hors France)				
LUXEMBOURG				
DB X-T.MSCI EMERG. MKTS TRN ETF	EUR	107 864	3 884 721,96	3,00
DB X-TRACKERS MSCI EM ASIA TRN INDEX UCITS	EUR	34 613	1 362 713,81	1,05
JPM FDS EMERGING MARKETS EQUITY A.C. 3DEC	USD	912 023	18 393 313,02	14,20
NORDEA 1 EMERG STARS EQ-BI\$	USD	188 590	19 426 174,77	15,01
OSSIAM EMERGING MARKETS	EUR	113 810	12 225 470,20	9,44
SCHRODER INT EME ASIA-CEUR-ACC	EUR	644 336	18 460 226,40	14,25
UNI MINI VAR. EME. B1 USD 3DEC	USD	13 064	15 644 809,01	12,08
TOTAL LUXEMBOURG			89 397 429,17	69,03
TOTAL OPCVM européens (hors France)			89 397 429,17	69,03
OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE				
FRANCE				
MAGELLAN	EUR	692 385	15 315 556,20	11,83
TOTAL FRANCE			15 315 556,20	11,83
TOTAL OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE			15 315 556,20	11,83
TOTAL Organismes de placement collectif			129 515 919,47	100,01
Créances			84 038,26	0,06
Dettes			-142 867,86	-0,11
Comptes financiers			49 219,53	0,04
Actif net			129 506 309,40	100,00
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS R	EUR	83 352,09898	1 444,32	
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I	EUR	700,00000	13 026,80	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(SELON INSTRUCTION FISCALE DU CGI: N°140 51 - 2 - 05 DU 11 AOUT 2005)**Portefeuille : LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS**

DECOMPOSITION DU COUPON PART : LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS I

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	135 464,00	EUR	193,52	EUR
Actions ouvrant droit à réfaction et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	135 464,00	EUR	193,52	EUR

MAZARS

**FCP
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

FCP
LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FCP LBPAM MULTI ACTIONS EMERGENTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un FIA, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intégré à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels relatif à la première application du règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux organismes de placement collectif à capital variable, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 23 juillet 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX